Des institutions et leur histoire

Téléchargé depuis **Des facultés sur le front du droit** le 23/11/2026
https://expo-grande-guerre-biu-cujas.univ-paris1.fr/des-institutions-et-leur-histoire/



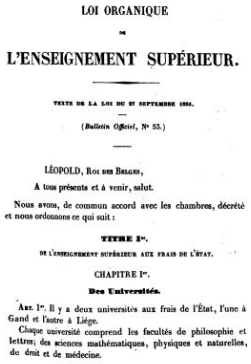

LOI ORGANIQUE

DE

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

TEXTE DE LA LOI DU 27 SEPTEMBRE 1835.

(*Bulletin Officiel*, N° 53.)

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Nous avons, de commun accord avec les chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

TITRE Ier.

DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AUX FRAIS DE L'ÉTAT.

CHAPITRE Ier.

Des Universités.

ART. 1er. Il y a deux universités aux frais de l'État, l'une à Gand et l'autre à Liége.

Chaque université comprend les facultés de philosophie et lettres; des sciences mathématiques, physiques et naturelles, de droit et de médecine.

4 juin 201810 novembre 2025 Des facultés sur le front du droitDes institutions et leur histoire

La faculté catholique de droit de Lyon à la veille de la guerre

En 1913, lors de la rentrée solennelle de novembre, le doyen Charles Jacquier présente son rapport et se félicite des succès de la faculté catholique de droit de Lyon et en particulier de la constance des effectifs. Il ne sait pas encore que six années s'écouleront avant la prochaine rentrée solennelle, la Grande Guerre balayant la France quelques mois plus tard et bouleversant enseignants et étudiants. À la veille de la guerre, l'organisation n'a guère varié depuis les débuts. Précisons que la faculté catholique de droit est inaugurée en novembre 1875, deux années plus tard apparaissent les facultés catholiques de lettres et de sciences permettant ainsi l'utilisation du terme Université catholique pour qualifier l'ensemble des facultés. En accord avec la loi du 12 juillet 1875 consacrant la libertépour lire la suite…



4 juin 20189 octobre 2024 Des facultés sur le front du droitDes institutions et leur histoire

Le paysage universitaire belge avant la première guerre mondiale

Le paysage universitaire belge tel qu'il se développe à partir de la première loi sur l'enseignement supérieur du 27 septembre 1835 est le fruit d'un raccord historique ainsi que d'un consensus parlementaire sur la